

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

### ARRÊTÉ N° 72/2026

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

#### Monsieur le Maire de Penne d'Agenais

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10

VU le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie

VU l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense contre l'incendie

VU la compétence reconnue au maire en matière de défense extérieure contre l'incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment, du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction des risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau d'incendie, afin de déterminer les modalités de mise à jour des données et de contrôles techniques

### ARRETE

**Article 1 :** La défense extérieure contre l'incendie (DECI) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI) identifiés à cette fin.

La présent arrêté a pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre à compte ; d'inventorier les PEI et de fixer leurs modalités de contrôle

La commune de Penne d'Agenais compte **34 PEI**

**Article 2 :** Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie détermine des besoins en eau en fonction du type de risque. Le cas général peut se décliner comme suit :

Risques courants :

Faibles	Ordinaires	Importants	Particuliers
Quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre avec un minimum de 30m3 utilisables en 1h ou instantanément	A partir de 60m3 utilisables en 1h ou instantanément et jusqu'à 120m3 utilisables en 2h	A partir de 120m3 utilisables en 2h ou instantanément avec plusieurs sources au cas par cas	Etablissements recevant du public, industriels ou agricoles nécessitant une approche spécifique

Les besoins en eau associés aux différents types de risques courants et particuliers figurent dans le tableau de synthèse des grilles de couverture situé en annexe 1

**Article 3 :** Les points d'eau incendie (publics et privés) regroupent les poteaux et les bouches d'incendie ainsi que les points d'eau naturels ou artificiels (réserves ouvertes, aériennes, enterrées ou souples, mares, étangs, cours d'eau)

La liste de tous les points d'eau incendie de la commune est éditée avec les caractéristiques suivants :

- Numéro d'ordre du PEI
- Adresse précise
- Coordonnées géographiques
- Statut (privé/public)
- Nom du propriétaire
- Présence d'une convention intégrant le PEI privé à al DECI
- Type de PEI
- Pérennité du point d'eau
- Volume unitaire des réservoirs
- Débit requis
- Présence d'un réseau maillé

- Diamètre de la canalisation
- Propriétaire de la canalisation d'eau
- Autres caractéristiques

L'ensemble de ces caractéristiques figurent dans le tableau en annexe 2

L'actualisation de l'inventaire des points d'eau incendie du présent arrêté fait partie intégrante des processus d'échanges d'informations entre le SDIS et la commune.

**Article 4 :** Le contrôle technique comprend un contrôle de débit de la pression ainsi qu'un contrôle fonctionnel consistant à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils, de la présence des bouchons raccords, de l'intégralité des demi-raccords..

Ces contrôles seront réalisés conformément à la délibération n° 09/2025 en date du 11 février 2025 par l'entreprise SAUR.

Des interventions sont prévues en première et en troisième année de la convention.

Cette convention entre en vigueur pour une durée de 4 ans à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028**

**Article 5 :** Le Maire est chargé sous l'autorité du préfet, de la publication et de l'exécution des lois et règlements de l'exécution des mesures de sûreté générale, des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois.

M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Penne d'Agenais, est chargé de l'exécution du présent arrêté

Le 30 avril 2026  
Penne d'Agenais

Le Maire  
Arnaud DEVILLIERS



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Annexe 1

Tableau de synthèse des grilles de couverture

Les débits (ou quantités d'eau) indiquées dans les grilles de couverture des risques sont des valeurs minimales. Lors d'une situation particulière, elles peuvent être majorées suite à une analyse des risques et la mise en place de mesures compensatoires réalisées par les services et les commissions compétentes dans le cadre de leurs prérogatives (exemple : avis donné par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur).

Risques à défendre		Débit (en m <sup>3</sup> /h et à 1 bar)	Durée d'extinction (en h)	Quantité d'eau (en m <sup>3</sup> )	Nombre de P.E.I.	Distance maximale (en m)
Habitat Individuelle	Maison individuelle isolée (> 6 m) ≤ 250 m <sup>2</sup> (1)	30	1	30	1	400 (7)
	Maison individuelle isolée (> 6 m) > 250 m <sup>2</sup> (1)	30	2	60	1	400 (7)
	Maison individuelle non isolée (< 6 m) ou jumelée	60	2	120	1 ou 2	400 (7)
	Maisons en bande	60	2	120	1 ou 2	200 (7)
Habitat collective	R+3 maxi (2)	60	2	120	1 ou 2	200 (6) (7)
	R+7 maxi (2)	60	2	120	1	200 (5) (6) (7)
	> R+7	120	2	240	2	200 (5) (6) (7)
E.R.P.	Surface ≤ 50 m <sup>2</sup> (3)	Pas de prescription de D.E.C.I.				
	50 m <sup>2</sup> < Surface ≤ 250 m <sup>2</sup> (3)	30	2	60	1	200 (8)
	250 m <sup>2</sup> < Surface ≤ 500 m <sup>2</sup> (3)	60	2	120	1 ou 2	200 (8)
	Surface > 500 m <sup>2</sup> (3)	Analyse particulière du risque par le S.D.I.S.				
	Parc de stationnement couvert (type PS)	Analyse particulière du risque par le S.D.I.S.				
E.R.T. (artisanat, industrie, bureau)	Surface ≤ 50 m <sup>2</sup> (4)	Pas de prescription de D.E.C.I.				
	50 m <sup>2</sup> < Surface ≤ 250 m <sup>2</sup> (4)	30	2	60	1	200 (8)
	250 m <sup>2</sup> < Surface ≤ 500 m <sup>2</sup> (4)	60	2	120	1 ou 2	200 (8)
	Surface > 500 m <sup>2</sup> (4)	Analyse particulière du risque par le S.D.I.S.				
I.C.P.E.	Toutes installations	La D.E.C.I. relève exclusivement de la réglementation afférente aux I.C.P.E.				
Exploitation agricole	Surface ≤ 500 m <sup>2</sup> (4)	30	1	30	1	400 (8)
	Surface > 500 m <sup>2</sup> (4)	Analyse particulière du risque par le S.D.I.S.				
Zone d'activité économique	Zone artisanale	60	2	120	2	100 (9)
	Zone commerciale	120	2	240	2	100 (9)
	Zone industrielle	120	2	240	2	100 (9)
Autres constructions	Stockage de paille	Pas de prescription de D.E.C.I.				
	Centrale photovoltaïque	Pas de prescription de D.E.C.I.				
	Parc collen	Pas de prescription de D.E.C.I.				
	Silo agricole non classé	30	1	30	1	400 (10)
	Camping (sans ERP)	30	1	30	1	400 (10)
	Habitat légère de loisirs	30	1	30	1	400 (10)
	Aire d'accueil de gens du voyage	30	1	30	1	400 (10)
	Aire de stationnement de camping-cars	30	1	30	1	400 (10)
	Garages en bande	30	1	30	1	400 (10)
	Château et bâtiment historique	Analyse particulière du risque par le S.D.I.S.				
	Autre construction	Analyse particulière du risque par le S.D.I.S.				

- (1) La surface correspond à la notion de surface de plancher précisée dans l'article L. 111-14 du code de l'urbanisme. Cette notion se substitue aux anciennes surfaces (S.H.O.B. et S.H.O.N.).
- (2) Un duplex peut être admis au 4<sup>ème</sup> étage (pour un R+3) ou au 8<sup>ème</sup> étage (pour un R+7) si une pièce principale et un accès est possible à l'étage inférieur de ce logement.
- (3) La surface correspond à la notion de surface développée, c'est à dire la plus grande surface non recoupée par des parois coupe-feu (C.F.) 1 heure au minimum.
- (4) La surface correspond à la notion de surface développée, c'est à dire la plus grande surface non recoupée par des parois coupe-feu (C.F.) 2 heures au minimum.
- (5) En présence d'une colonne sèche, la distance maximale entre le premier P.E.I. et l'orifice d'alimentation de la colonne sèche est de 60 mètres maximum.
- (6) En présence d'un parc de stationnement couvert, la distance maximale entre le premier P.E.I. et l'entrée principale de l'habitation est de 100 mètres maximum.
- (7) La distance maximale correspond à la distance entre le premier P.E.I. et l'entrée principale de l'habitation (pour les habitations individuelles) ou de la cage d'escalier la plus éloignée (pour les habitations collectives).
- (8) La distance maximale correspond à la distance entre le premier P.E.I. et l'entrée principale du bâtiment.
- (9) Au sein d'une zone d'activité économique, la distance maximale entre le premier P.E.I. et l'entrée principale de la parcelle est de 100 mètres.
- (10) En présence de ce type de construction, la distance maximale entre le premier P.E.I. et la zone la plus éloignée à défendre est de 400 mètres maximum.

## ANNEXE 2 :

47203 PENNE D'AGENAIS	
Nombre total d'hydrant(s)	34
Nombre de vérification(s) d'hydrant(s) en 2025	34

N°	Marque	Modèle	Diamètre	Adresse	Date mesure	Pression Statique (Bar)	Débit mesuré sous 1 bar de pression résiduelle (m3/h)	Débit max mesuré (m3/h)	Pression au débit normalisé (Bar)	Respect du débit normalisé (1)
47203 PENNE D'AGENAIS										
P47140.00010	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 12bis lotissement de la gare 47140 Penne-d'Agenais France	28 févr. 25	3,2	50	55	2,4	Oui
P47140.00026	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 1 Rue Bellevue 47140 Penne-d'Agenais France	24 févr. 25	4,4	105	125	3,8	Oui
P47140.3017	Bayard	Emeraude	65	47203 PENNE D'AGENAIS - 7 Impasse de Penne 47140 Penne-d'Agenais France	24 févr. 25	2	2	7	0	Non
P47140.00019	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 19 Résidence des Cordeliers 47140 Penne-d'Agenais France	21 févr. 25	1,6	22	40	0,6	Non
En attente de la numérotation du SDIS	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 168 route de la lande 47140 Penne-d'Agenais France	21 févr. 25	11,6	60	66	7,4	Oui
P47140.00014	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 1 Rue de Ferracap 47140 Penne-d'Agenais France	21 févr. 25	2,4	60	84	2	Oui
P47140.00003	Bayard	Autre	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 20 Rue du Pied-de-loup 47140 Penne-d'Agenais France	21 févr. 25	4,2	51	60	3	Oui
En attente de la numérotation du SDIS	Bayard	Autre	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 2877 route de saint-vite 47140 Penne-d'Agenais France	21 févr. 25	6,6	60		5,8	Oui
P47140.00005	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 307 Zone Industrielle de Payssel 47140 Penne-d'Agenais France	20 févr. 25	4,3	60	69	3	Oui
P47140.00009	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 6 lotissement de la gare 47140 Penne-d'Agenais France	20 févr. 25	2,2	48	62	1,8	Oui

P47140.00030	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 7 Place Paul Froment 47140 Penne- d'Agenais France	20 févr. 25	4	66	80	3	Oui
P47140.0008	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 339 Route de Ferrié 47140 Penne- d'Agenais France	20 févr. 25	3,4	84	93	2,8	Oui
P47140.00019	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 21 Zone Industrielle de Paysse 47140 Penne-d'Agenais France	20 févr. 25	4,4	85	100	3,8	Oui
P47140.3034	Bayard	Emeraude	80	47203 PENNE D'AGENAIS - 542 Route du Fontey 47140 Penne- d'Agenais France	20 févr. 25	2,4	13	19	0	Non
P47140.00032	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 1510 Route de Bequi 47140 Penne- d'Agenais France	20 févr. 25	2,8	105	115	2,6	Oui
P47140.00012	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 30 Rue Jean Moulin 47140 Penne- d'Agenais France	20 févr. 25	3,4	48	60	2,6	Oui
P47140.00024	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 701 Route de Tournon 47140 Penne- d'Agenais France	18 févr. 25	3,4	72	87	2,8	Oui
P47140.00022	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 15 Rue de Carlane 47140 Penne- d'Agenais France	18 févr. 25	2,8	70	87	2	Oui
P47140.00018	Bayard	Emeraude	65	47203 PENNE D'AGENAIS - 4 Lotissement Latapie 47140 Penne-d'Agenais France	18 févr. 25	2	15	27	0	Non
P47140.3015	Bayard	Emeraude	65	47203 PENNE D'AGENAIS - 1 Place de la Liberté 47140 Penne- d'Agenais France	18 févr. 25	4,2	43	52	2	Oui
P47140.00011	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 18 Rue Jean Moulin 47140 Penne- d'Agenais France	17 févr. 25	2,8	40	50	2,2	Oui
P47140.00035	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 24 Avenue de la Libération 47140 Penne-d'Agenais France	17 févr. 25	4,6	40	46	2,2	Oui
P47140.0006	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 69 Avenue de la Libération 47140 Penne-d'Agenais France	17 févr. 25	4,2	22	28	0	Non
P47140.00021	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 1 Avenue de la Libération 47140 Penne- d'Agenais France	17 févr. 25	5	70	77	4	Oui

P47140.00013	Pont-à-Mousson	Atlas	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 1 Boulevard de l'Horizon 47140 Penne-d'Agenais France	17 févr. 25	4,4	60	76	3,1	Oui
P47140.00020	Bayard	Emeraude	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 36 Avenue de la Myre Mory 47140 Penne-d'Agenais France	17 févr. 25	5,4	56	66	3,8	Oui
P47140.0004	Pont-à-Mousson	Tri	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 2 Rue de l'Ange 47140 Penne-d'Agenais France	17 févr. 25	4,2	90	105	4	Oui
P47140.0001	Pont-à-Mousson	Tri	100	47203 PENNE D'AGENAIS - 4 Rue du Port 47140 Penne-d'Agenais France	17 févr. 25		30		0	Non
P47140.0002	Bayard	Emeraude	65	47023 PENNE D'AGENAIS - 6 rue de la cascade Penne d'Agenais France	17 févr. 25	4	25	32	0.5	Non
P47140.00027	Bayard	Emeraude	100	47023 PENNE D'AGENAIS - Rue de la tuque - lotissement - Penne d'Agenais France	17 févr. 25	3,2	65	92	2,8	Oui
P47140.00028	Bayard	Emeraude	100	47023 PENNE D'AGENAIS - 24 les versants de Catus - Penne d'Agenais France	17 févr. 25	6,2	66	80	3,6	Oui
P47140.00029	Bayard	Emeraude	100	47023 PENNE D'AGENAIS - 34 les versants de Catus - Penne d'Agenais France	17 févr. 25	7,2	48	66	1,8	Oui
P47140.0007	Bayard	Emeraude	100	47023 PENNE D'AGENAIS - 277 route de Férié - Penne d'Agenais France	17 févr. 25	4,4	90	110	4	Oui
P47140.00031	Bayard	Emeraude	100	47023 PENNE D'AGENAIS - 51 les versants de catus - Penne d'Agenais France	17 févr. 25	4,2	13	20	0	Non